

## **Compte rendu sommaire du CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2013**

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, Maire, sont présents :

Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mmes Christine LE FUR, Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Christian CHARRIERE, Bernard MALLET, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS et Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD.

Absents excusés : MM. Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Jacques BRUNEL, Etienne BIED-CHARRETON et Jean-Paul DUBOURGNON qui ont donné respectivement procuration à M. Bernard MALLET, Mme Christine LE FUR, M. Yves DEGOUT, Mme Marie-Pierre REYNAUD et M. Claude BOURDELLE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

. PREND connaissance du problème d'indivision MEZZACASA, concernant l'acquisition d'une parcelle du lotissement la Provende : APPROUVE, en ce qui concerne la parcelle cadastrée section D, n° 513, d'une superficie de 18 a 10 ca, l'acquisition de la part de l'indivision appartenant à Mme Françoise MEZZACASA épouse LECHEVALLIER et M. Maurice MEZZACASA ; DIT que cette cession sera réalisée en l'étude de M° Fabien CÉRON, notaire à Saint-Genis-Laval (Rhône) et DECIDE d'instaurer la taxe PVR sur la partie non acquise de l'indivision.

. PREND connaissance et APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des plans de désherbages communaux avec le SYMILAV et AUTORISE M. le Maire à la signer.

. APPROUVE la convention établie entre le Syndicat des Eaux de la Vêtre et la Commune de NOIRETABLE dans le cadre de la fourniture réciproque d'eau potable entre ces deux collectivités et AUTORISE le Maire à la signer.

. EMET un AVIS FAVORABLE à l'interruption de l'éclairage public dans certaines rues du bourg de Noiretable et certains hameaux à partir de 23 heures et jusqu'à 5 heures.

. DONNE son ACCORD pour la prise en charge du coût définitif de l'extension du réseau électrique nécessaire pour que M. Hervé BALICHARD puisse construire une maison d'habitation au lieudit « Sous l'Etang », parcelle inscrite au cadastre de la section C n° 468.

. DECIDE d'allouer une subvention de 4 000 € à l'association « Comité des Fêtes » pour l'organisation de la fête patronale du 15 août 2013.

. EST INFORMÉ de la cession des délaissés de l'autoroute au niveau des hameaux de l'Aire et de la Bruyère et autorise le Maire à contacter un géomètre pour l'implantation du chemin communal.

. EST INFORMÉ des plaintes des riverains d'Intermarché concernant les nuisances sonores de leurs ventilateurs et APPROUVE l'étude acoustique confiée à AIROPTA afin de mettre en demeure Intermarché de se mettre aux normes.

. EST INFORMÉ de la proposition du Ministre concernant l'aménagement des rythmes scolaires et d'une prochaine réunion avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves pour en débattre ; DECIDE de différer à 2014 l'instauration de ces rythmes s'il y a obligation.

. EST INFORMÉ des nouveaux chiffres de l'INSEE concernant la population municipale et totale au 1<sup>er</sup> janvier 2013.